

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-35(GFCP)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL

Date de convocation 13 juin 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 5

Absents 0

Votants 5

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente ; monsieur Claude BONDIL, 2^e vice-président , monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du bureau

Objet : Marché sans publicité ni mise en concurrence, de prestations d'installation, de paramétrages, de formations et de maintien en condition opérationnelle du logiciel SYOPE, pour les besoins du SDIS – Montant estimatif du marché : 95 900,00€ HT pour une durée de 3 ans.

Le président expose :

Le SDIS a acquis auprès de l'UGAP un logiciel permettant la transmission dématérialisée des bilans médico-secouristes développé par la société TILDEV Cette société détenant les droits d'exclusivité sur ce logiciel, le SDIS a lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence en application des dispositions de l'article R122-3-3 du code de la commande publique pour pourvoir à l'installation, au paramétrage et au maintien en condition opérationnelle de ce logiciel

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres réalisée le service Systèmes d'Informations et de Communication du SDIS 04, la commission d'appel d'offres rend un avis favorable pour attribuer le marché aux conditions ci-dessous :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique – Prestations d'installation, de paramétrages, de formations et de maintien en condition opérationnelle du logiciel SYOPE	TILDEV 3, rue Ambroisine Garnier-Leray 35000 RENNES	97 700€ HT

Il est demandé au bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à attribuer et signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250626-B2025-35-GFCP-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025